

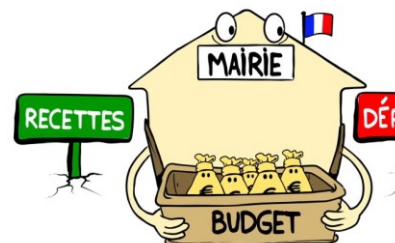
# Conseil Municipal du 19 mars 2015

## AFFECTATION DU RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2014

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'année 2014

- statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2014

- constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :



### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 215 865.69 €  
279 493.12 €

Recettes :

Excédent de l'année : 63 627.43 €

Report Année N-1 :

Excédent de l'année N-1 : 264 572.63 €

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 328 200.06 €**

### INVESTISSEMENT

Dépenses : 249 134.42 €  
265 577.86 €

Recettes :

Excédent de l'année : 16 443.44 €

Report Année N-1 :

Déficit de l'année n-1 :- 11 080.59 €

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT : 5 362.85 €**

### RESTES A REALISER

Dépenses : 178 095 €  
102 €

Recettes : 40

**SOLDE DES RESTES A REALISER : - 137 993 €**

**BESOIN DE FINANCEMENT : 132 630.15 €**

### AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation en réserve (compte 1068) 132 630.15 €

Affectation à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002) : 195 569.91 €

Report d'investissement (ligne 001) : 5 362.85 €

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2015**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les taux pour l'année 2015, à savoir :

Taxe d'habitation	12.93 %
Taxe foncière (bâti)	11,50 %
Taxe foncière (non bâti)	24.64 %
Cotisation foncière des entreprises	25.35 %

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 459 925.91 € et en dépenses et recettes d'investissement à 292 999.00 €.

## **EMPLOI D'UN CUI (Contrat Unique d'Insertion)**

La charge de travail de l'employé communal étant de plus en plus importante, M. le Maire propose de recruter une personne en contrat aidé. La prise en charge par l'état représente 80 % du salaire.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour recruter une personne en CUI à raison de 20h00 par semaine pour un an à compter du 23/03/2015 et autorisent M. le Maire à signer la convention.

